

Le Conseil municipal se réunit le 12 avril pour voter le budget primitif de la commune. Ce budget a été préparé dans des conditions difficiles. D'une part parce qu'il est une nouvelle fois marqué par une baisse des dotations d'Etat et de récents transferts de compétences sans les compensations financières suffisantes. D'autre part parce que nous ne connaissons toujours pas le montant de certaines dotations.

Malgré ce contexte, avec une approche rigoureuse et raisonnable des inconnues, le budget que nous allons présenter traduira notre volonté de mener à bien notre programme de mandat et nous donnera les moyens de satisfaire l'intérêt général.

Les finances de la Ville doivent rester saines, grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes. Je rappelle ici notre volonté forte de sobriété pour nos dépenses de fonctionnement et de stabilisation des taux de la fiscalité, tout en garantissant un haut niveau de service public et en axant notre action sur les priorités politiques de Saint-Junien.

Les grandes lignes du budget primitif vous seront présentées dans le prochain P'tit Bonjour.

Pierre Allard, maire

Energie

Un chèque pour les plus modestes

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte instaure cette année, le Chèque énergie qui remplace désormais les Tarifs sociaux de l'énergie (Tarif première nécessité pour l'électricité et tarif spécial de solidarité pour le gaz).

A partir du 16 avril et progressivement, les foyers éligibles au dispositif recevront par courrier un Chèque énergie. Les ménages concernés ont été identifiés par l'administration fiscale selon des critères de revenus et de composition du foyer. Il n'y a aucune démarche à faire. Il est seulement conseillé de surveiller le contenu de sa boîte aux lettres dans les semaines qui viennent.

Le Chèque énergie permet de payer des factures pour tout type d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...). Il ouvre également droit aux mêmes protections que les tarifs sociaux : maintien à pleine puissance pendant la trêve hivernale en cas d'impayé ; abattement sur les prestations des distributeurs ; délais de paiement de 15 jours supplémentaires.

L'attribution de ces protections n'est pas automatique. Elle est conditionnée à l'envoi du Chèque énergie ou de l'attestation qui l'accompagne ainsi que d'une photocopie de la dernière facture à son fournisseur d'électricité ou de gaz. Ces démarches peuvent être faites en ligne sur le portail internet : chequeenergie.gouv.fr. Renseignements au numéro vert 0 805 204 805.

Distribution de lampes à LED

Une opération de distribution gratuite de lampes à LED est en cours au Centre communal d'action sociale. Labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte, la commune de Saint-Junien est éligible à cette opération menée dans le cadre d'une convention entre EDF et l'Etat.

Le dispositif est simple. Un duo de lampes à LED sera donné contre remise d'ampoules anciennes aux personnes se présentant à l'accueil du CCAS. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la lampe à LED dure 40 fois plus longtemps, est 12 fois plus lumineuse qu'une ampoule à incandescence et surtout permet 80% d'économies.

Les anciennes ampoules collectées seront recyclées. Renseignements au CCAS, Centre administratif Martial-Pascaud.

Le 22 avril au stade

Parcours du cœur 2018



La marche sera au coeur de la manifestation.

Le Parcours du cœur 2018 aura lieu le dimanche 22 avril de 9h00 à 12h00. La manifestation organisée cette année par l'ASSJ omnisport en partenariat avec la Fédération française de cardiologie, le Centre hospitalier de Saint-Junien, les sapeurs-pompiers et diverses associations aura pour cadre le stade du Chalet (piste d'athlétisme). L'objectif est de redonner aux participants le goût de l'effort physique en leur montrant qu'il peut être source de plaisir et qu'il contribue à combattre certaines maladies. Tout au long de la matinée, des conseils d'hygiène de vie seront donnés à travers les messages d'information et de prévention conçus par la Fédération française de cardiologie.

Au programme

Randonnée de 6-7 km, départ à 9h30 (durée environ 1h30) avec Par

Chemins ;

Rando-santé de 3-4 km, départ 10h00 (durée environ 1h30) avec Marchà pied ;

Marche nordique, départ à 9h45 (durée environ 2h) et initiation marche nordique sur le stade de 10h à 11h avec ADN ;

Marche active, départ 10h30 (durée environ 1h) avec le centre hospitalier ; Taïso et self défense avec l'ASSJ Judo ; Initiation aux gestes de premiers secours avec les pompiers ;

Participation de la Gymnastique Volontaire et de l'association le Pont ; Parcours de 2 km autour du stade toute la matinée ;

Contrôle de la tension avant et après l'effort par les équipes du centre hospitalier.

AGENDA

Jusqu'au 15 avril : Exposition du Photo vidéo club, Halle aux grains, tous les jours de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30.

11 avril : Don du sang, salle Amédée-Burbaud, de 15h00 à 19h00.

13 avril : Concert symphonique de fin de stage «Le Symphoenix», la Mégisserie à 18h30. Gratuit.

14 avril : Photos-lectures et dédicaces d'auteurs régionaux, à la Médiathèque, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

21 avril : Soirée entrecôtes de l'Amicale du Mas, salle des fêtes du Mas à 19h00.

21 et 22 avril : Pétanque. Championnat départemental doublette, salle des Seilles.

22 avril : Flora Troc, place Lacôte de 9h00 à 12h00.

22 avril : Sanglier à la broche de l'Amicale de La Bretagne, salle des fêtes de La Bretagne, à 11h45. Réservations au

05 55 02 64 30 ou amicale.bretagne@laposte.net.

23 et 24 avril : Théâtre. « Le petit bain », à partir de 3 ans, La Mégisserie à 10h00 et 14h30.

24 avril : Danse. « La forêt traversée », La Mégisserie à 19h00.

28 et 29 avril : Rallye auto-cross sur le circuit de la ville.

29 avril : Bourse aux armes de l'ASSJ tir, salle des congrès.

29 avril : Bal spectacle. « Le Balbizard », La Mégisserie à 17h00.

30 avril et 1er mai : Tournoi vétérans de l'ASSJ Football, stade du Chalet.

3 et 4 mai : Théâtre. "France profonde", spectacle de La Mégisserie hors les murs, au Château du Fraisie à Nouic, à 20h30.

4 mai : Marché aux fleurs de l'école de Glane, à l'école à 17h00.

6 mai : Vide-grenier de l'école Joliot-Curie, au champ de foire.

D le P'tit DONJOUR

Préserveons la propreté urbaine pages 2 et 3

Lettre municipale de Saint-Junien - avril 2018 - n°174

La Ludothèque fête ses 10 ans



La ludothèque éphémère animée par l'association la Roulotte fête ses dix années d'activités à Saint-Junien. Il ne lui en aura pas fallu plus pour accueillir 17 818 personnes, enfants, adolescents, adultes, lors des 783 séances proposées. En partenariat avec la Ville, la Roulotte reçoit le public les mercredis et samedis après-midi de 14h00 à 18h00 au Centre administratif et lui fait découvrir des jeux de toute nature : jeux de société, d'éveil, d'adresse, de réflexion. En période estivale, les animations se font place Lénine le samedi après-midi et dans les quartiers de Bellevue et Fayolas le jeudi soir.

La Roulotte participe également à la Fête du jeu en mai et à la Semaine du jeu en novembre.

SOMMAIRE

Parcours du cœur le 22 avril au stade

Image et texte se marient à la Médiathèque

Flora Troc le 22 avril place Lacôte

Malgré l'étranglement financier

L'hôpital est bien vivant !

« L'hôpital de Saint-Junien n'est pas une coquille vide. Il est bien vivant ». Lors d'une conférence de presse, le 21 mars, Pierre Allard, Maire de Saint-Junien et Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier a d'emblée souhaité tordre le cou aux rumeurs qui annoncent la fin proche de l'hôpital. Il n'en a pas moins dénoncé les difficultés financières qui pèsent sur l'établissement comme sur tous les hôpitaux publics et appelé à une réforme du financement de la santé publique.

Cette année, selon les estimations de la Fédération hospitalière de France, le déficit des hôpitaux devrait atteindre 1,5 milliard d'euros. « Si les hôpitaux vont si mal, c'est d'abord parce que les gouvernements imposent chaque année aux hôpitaux des plans d'économies », estime Pierre Allard. L'arme de cette politique est la Tarification à l'activité (T2A) qui base le financement des établissements sur les actes médicaux qu'ils réalisent. En clair, chaque acte effectué est remboursé à l'hôpital selon un barème qui diffère d'une intervention à l'autre. Certaines rapportent beaucoup, d'autres peu. Or, l'hôpital public, c'est heureux, contrairement au secteur privé, ne choisit pas ses patients. Il accueille et soigne tout le monde quelle que soit la pathologie même si le malade n'est pas considéré comme rentable. Sa mission de service public lui confère également l'obligation de former les jeunes médecins. D'où l'étranglement financier qui s'aggrave encore avec la décision du gouvernement de baisser le niveau de remboursement des actes. On en arrive au paradoxe selon lequel un établissement peut accroître ses dépenses tout en augmentant son activité.



Manifestation, le 22 mars, pour la défense des services publics.

Ainsi, « L'hôpital de Saint-Junien a vu son activité progresser entre 2016 et 2017 (+4,62% en valeur, et +7,07% en nombre de séjours). Pour autant, la valorisation T2A ne suit pas et ne suffit surtout pas à pallier l'évolution des charges au niveau du personnel médical. Donc, la situation financière de l'hôpital n'est pas au mieux », explique Pierre Allard. D'où la pression sur les personnels qui voient leurs conditions de travail se détériorer, le nombre de lits qui diminue (8 prévus en 2018). Le Centre hospitalier souffre aussi de la démographie médicale. « Il y a urgence à attirer et garder les médecins dans l'hôpital public par la qualité des conditions de travail et un rééquilibrage des revenus entre privé et public ».

Malgré ce contexte difficile, les conditions de travail qui se dégradent pour les personnels, l'accès aux soins qui se complique pour les usagers, le Maire a réaffirmé que « l'existence de l'hôpital de Saint-Junien n'est nullement menacée (...) Le centre hospitalier apparaît comme étant de plus en plus pertinent, nécessaire et utile pour nos concitoyens si on en juge par la progression annuelle de ses entrées.

Le besoin de service public est là ». Comme l'a récemment confirmé l'Agence régionale de santé, « Nous maintenons l'ensemble de nos spécialités. Nombre de disciplines médicales, cardiologie, Chirurgie viscérale, orthopédie, urologie, dermatologie, ophtalmologie, consultation avancée pédiatrie, maternité, chirurgie ambulatoire sont bien actives dans notre hôpital. Mais nous devons combler des absences par un recours fréquent à des intérimaires qui coûtent très cher. C'est le cas en cardiologie. Il nous reste différents problèmes en suspens, dont l'oncologie, mais avec l'équipe de direction du CHU, nous travaillons à trouver une solution, notamment pour les chimiothérapies ».

Après avoir annoncé la tenue d'une rencontre nationale à Saint-Junien sur le thème de la santé publique, Pierre Allard a conclu sa conférence de presse en affirmant que « le seul critère de rentabilité, les seuls objectifs comptables ne peuvent assurer la santé de nos concitoyens et la qualité des soins (...) Nous voulons juste répondre aux besoins de nos population. Est-ce vraiment trop demander ? ».

Photos-lectures à la Médiathèque



La Médiathèque vient d'acquérir l'ouvrage "Automne mosaïque" du Collectif "Légendes Photos".

La Médiathèque municipale invite le public à assister à des séances de photos-lectures, samedi 14 avril à 11h00 et 15h00. La photo-lecture est une démarche créative qui consiste à associer une photographie et un texte. Cet exercice permet de confronter deux modes d'expression qui s'enrichissent mutuellement pour former un accord harmonieux ou dissonnant, comme les paroles et la musique d'une chanson. Le 14 avril, des photos essentiellement réalisées par le Photo vidéo club de Saint-Junien seront projetées et les textes écrits pour chacune d'elles par des auteurs membres des Pages libres du Limousin se-

ront lus. Les lectures seront assurées par les auteurs eux-mêmes ou par un membre des Amis des mots. Parallèlement, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, neuf auteurs régionaux des Pages libres du Limousin dédicaceront leurs livres. Il s'agit de Lilou Bonhomme-Tongourian, Sylvie Brugeal, Nadine Coëffe, Liliane Fauriac, Florence Jaunez, Florence Levet, Nicole Julien-Combemorel, Odile Rebeyrat et Paul Sanson. Entrée libre.

Le wifi est désormais en accès libre et gratuit dans les locaux de la médiathèque. Il suffit de demander le code aux personnels.

Maisons de quartiers Escapades familiales



Sortie familiale au parc du Thot et à Lascaux en 2017.

Chaque année, les Maisons de quartiers proposent des sorties aux familles de la commune. Ces escapades d'un jour ou deux sont ouvertes à tous mais destinées en priorité aux familles. Il en coûte 5€ par personne et par jour (gratuit pour les moins de 6 ans ou de 4 ans selon les sorties). Le dispositif est financé pour partie par la CAF. Les places étant limitées, il convient de s'inscrire auprès des Maisons de Quartiers de Bellevue ou de Fayolas au 05 55 02 35 99 ou 07 61 64 42 75. En 2018, les sorties suivantes sont prévues : 28 avril à Vulcania - inscriptions ouvertes ; 2 juin dans le Marais poitevin - inscriptions à partir du 3 mai ; 24 et 25 juillet à La Rochelle - inscriptions à partir du 28 juin ; 1^{er} septembre à Royan - inscriptions à partir du 16 juillet.

Propreté urbaine

L'affaire de tous

La propreté urbaine est un élément du cadre de vie. Préserver l'un et l'autre est l'affaire de tous. Il suffit de respecter quelques règles et de prendre en compte l'intérêt général.

Il y a un an, le chien Kiki, vedette d'une campagne d'affichage, tentait de sensibiliser le public à la lutte contre les déjections canines sur l'espace public. Opération partiellement réussie puisque depuis, les agents du service nettoyage de la ville collectent un peu plus de crottes déposées dans les poubelles destinées à cet effet. Les distributeurs de sacs sont d'ailleurs réapprovisionnés une fois par semaine. Mais force est de constater que certains propriétaires de chiens ont la mémoire courte ou une conception bien limitée et égoïste de l'intérêt général. Les déjections sont encore trop présentes sur les trottoirs de la ville. Et



Les éco-points sont particulièrement visés par les dépôts sauvages.

que dire des massifs et espaces verts du centre-ville où les souillures deviennent insupportables pour les jardiniers qui les entretiennent comme pour les passants. Il est grand temps que les indisciplinés comprennent que vivre en société demande de se conformer aux règles et surtout de respecter ses concitoyens et son cadre de vie. Autres ennemis de la propreté urbaine, les dépôts à la sauvette de sacs poubelle et d'encombrants hors des jours et des lieux prévus à cet effet ont semble-t-il tendance à se multiplier. Le centre-ville est particulièrement concerné même si les éco-points des centres commerciaux et de la piscine

sont aussi régulièrement visés. Fabien Marot, responsable du service Petits travaux urbains - nettoyage de la ville, confirme que les éco-points et les containers à sacs poubelle du centre sont ciblés. « Nous trouvons à leurs abords des volumes très importants d'encombrants et d'ordures ménagères » témoigne-t-il. C'est là que les contrevenants se lâchent : mobilier, électroménager, emballages... tout y passe. « Tous les deux jours au moins, un agent fait le tour pour ramasser les déchets », explique Fabien Marot. Ces tournées viennent en complément de celles réalisées par la Communauté de communes. Le temps passé à cette collecte est autant de temps en moins pour faire le nettoyage classique à la main. Cela pénalise le fonctionnement du service. C'est décourageant pour les agents et coûteux pour la collectivité. Les dix agents du service sont sur le pont 5 jours par semaine. Dès 5h30 du matin, la balayeuse gros volume entre en action avec un ou deux ripeurs et ne rentre au garage qu'à 17h30. La balayeuse petit volume, plutôt destinée aux petites rues du centre-ville débute son œuvre à 8h30. Dans le même temps, une équipe vide les corbeilles situées sur l'espace public, d'autres agents se chargent du nettoyage à pied ou interviennent sur le mobilier urbain et la signalisation routière lorsqu'ils sont victimes de vandalisme.

Collecte des encombrants

De manière générale, les encombrants doivent être déposés à la déchetterie. Toutefois, pour les personnes qui ne peuvent les transporter, la Communauté de communes a mis en place un service de collecte des encombrants ménagers. Ils sont collectés uniquement sur inscription préalable auprès du service des ordures ménagères de la POL (tél. 05 55 71 78 78) ou de l'accueil de la mairie. Les inscriptions doivent se faire au plus tard une semaine avant le jour de la collecte. Seuls les déchets notifiés lors de l'inscription et figurant sur la liste des déchets acceptés seront collectés. Ils devront être déposés sur le domaine public en limite de propriété à partir de 19h la veille du jour de collecte. Dates des collectes en 2018 : Saint-Junien campagne, 17 avril, 17 mai, 12 juin, 28 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre ; Saint-Junien ville, 15 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.



Des sanctions

Il est interdit de déposer des ordures et autres déchets hors des emplacements et des périodes autorisées. Les contrevenants sont passibles d'une contravention de 68€. Depuis novembre 2017, 6 personnes ont été verbalisées et 18 ont fait l'objet d'un avertissement. Le montant de l'amende est le même pour les déjections canines.

Circulation

Le flux de circulation augmentant, le chemin Notre-Dame-du-Goth et la route de Grandmont sont mis définitivement en sens unique, dans le sens place Charles-Michel à RD 32 (route de Saint-Brice). Il en est de même rue du Docteur-Roux dans sa partie basse. Ce sens unique ne s'applique pas aux véhicules de secours et de gendarmerie, aux véhicules de collecte des ordures ménagères entre 5h00 et 6h00, aux véhicules de livraison de l'entreprise Eurocup dans la portion entre la RD32 et l'usine.

Recherche animateurs

La Ville de Saint-Junien recherche des animateurs, diplômés BAF ou équivalent pour encadrer des adolescents lors des séjours Anim'ados des vacances scolaires de juillet, août, octobre 2018. Les personnes intéressées doivent adresser un CV et une lettre de candidature à Monsieur le Maire, 2 place Auguste-Roche - BP 115 - 87205 Saint-Junien cedex. Renseignement auprès de la directrice de la structure, Géraldine Texier au 06 70 52 84 19.

Trio gagnant

L'École de musique intercommunale Jean-Ferrat s'est une nouvelle fois distinguée au Festival de trios trompettes ou cornets « Philippe Guyot » qui se tenait le 3 mars à Bellac. Newen Chansault, Lou Palas et Félix Paou, élèves de Pierre Palas ont remporté le 1^{er} prix en cycle 1.



Flora Troc

Les Amis des fleurs de Saint-Junien organisent une bourse d'échanges dimanche 22 avril, de 9h00 à 12h00, place Lacôte. Jardiniers expérimentés ou novices pourront y échanger des semis, des boutures, des graines, des jeunes plants, des végétaux de toute sorte ou des outils. Ils pourront aussi échanger des conseils et des astuces. Inscription auprès d'Alain Lebègue au 05 55 02 12 82.

Formation des aidants

Le Pôle Domicile de la Croix Rouge française met en place à Saint-Junien six modules de formation à destination des aidants qui accompagnent un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. Les deux premiers modules auront lieu à la Halle du Châtelard (parking de la salle des congrès) : Module 1, quand la maladie, le handicap s'immisce dans la relation au proche, 30 avril de 14h00 à 17h00 ; Module 2, être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites, 14 mai de 14h00 à 17h00. Formations gratuites, inscription obligatoire auprès de Chrystèle Brillant, chrystele.brillant@croix-rouge.fr, Tel : 05 55 03 60 68.

Expo photo

Le Photo vidéo club de Saint-Junien présente son exposition annuelle jusqu'au 15 avril à la Halle aux grains. Chacun des 20 membres de l'association expose 6 photos sur le thème de son choix et 1 photo sur le thème "proverbes, expressions, citations". La section photo de l'Alouette de Limoges est l'invitée du club.

Bourse aux armes

La Bourse aux armes organisée par l'ASSJ tir aura lieu dimanche 29 avril, salle des congrès de 9h00 à 17h00. Le salon est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Animations et restauration sur place. Entrée 2€, gratuit pour les moins de 16 ans. Exposants 5€ le mètre linéaire. Inscriptions auprès de Jean-Christophe Coussi, 06 71 57 84 36 ou de Guy Dureisseix, 05 55 02 27 45.

Saint Junien

Lettre municipale éditée par la Mairie de Saint-Junien
Place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien
Tél. 05 55 43 06 80
www.saint-junien.fr

Directeur de publication : Hervé Beaudet

Rédaction et photos : service communication

Impression : Rivet, Limoges
4700 exemplaires